Arrêté N°2026-305 portant composition d'un jury de

validation des acquis de l'expérience

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de **MASTER INFORMATIQUE - CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM)** est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : le jury de validation des acquis est constitué pour le diplôme mentionné à l'article 1er et est valable pour l'année universitaire 2026-2027.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon,

PRESIDENTE
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN



UNIVERSITE LUMIERE LYON 2
Le 31 octobre 2026

Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2026/2027

MASTER INFORMATIQUE - CONCEPTION ET INTEGRATION MULTIMEDIA (CIM)

	Nom, prénom	Qualité
Président du jury	MIGUET Serge	PU
Enseignante-chercheuse	SCUTURICI Mihaela	MCF
Professionnel	REYNAUD Frédéric	Directeur artistique

Service Commun de Formation Continue
Campus Berges du Rhône
86 rue Pasteur – F69365 Lyon cedex 07
Cellule VAE : 04 78 69 73 99, vae@univ-lyon2.fr